



INTER-AMERICAN DIALOGUE



FOCAL

Canadian Foundation for the Americas
Fondation canadienne pour les Amériques
Fundación Canadiense para las Américas
Fundação Canadense para as Américas

Le rôle du secteur privé dans la reconstruction en Haïti

Compte rendu d'une table ronde

Les vendredi 9 septembre et samedi 10 septembre 2005

Lac Meech, Québec (Canada)





Ralisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada agissant par l'entremise of l'Agence canadienne of développement international (ACDI)



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency



TABLE DES MATIÈRES

Séance no 1 : Défis et possibilités à exploiter dans le secteur privé	6
La relance du dialogue entre le secteur privé et le gouvernement	7
L'assistance technique pour les fonctionnaires	8
Le secteur privé et l'accélération des décaissements au titre de l'aide	8
L'expansion du secteur privé et l'appui aux institutions du secteur privé	9
Séance no 2 : Renforcement de la capacité du gouvernement et du secteur privé	11
L'amélioration de la capacité institutionnelle du secteur public	11
Le modèle du Fonds mondial : Prestation de services publics par le secteur privé	11
La cogestion	12
L'officialisation	13
Le rétablissement et l'institutionnalisation des dialogues sur les politiques entre les secteurs public et privé	13
La privatisation	14
Séance no 3 : Développement à l'extérieur de Port-au-Prince	16
Les arguments en faveur de la décentralisation ou le problème des « deux républiques »	16
Le financement direct et l'appui aux régions	16
Le tourisme et le développement de l'infrastructure dans les départements	16
Un pôle touristique	17
Les implications de la décentralisation	17
Séance no 4 : Éducation et services sociaux	18



Une réunion d’urgence et un fonds d’urgence pour l’éducation	18
La technologie, les prêts aux étudiants et les initiatives multisectorielles	19
Séance no 5 : Sécurité	21
La police et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	21
Rompre le lien entre le crime et la pauvreté	21
Ordre du jour de la réunion	23
Le vendredi 9 septembre	23
Le samedi 10 septembre	23
Participants	25



CONTEXTE

Le printemps dernier, à la suite d'une initiative de l'honorable Joe Clark, le président de la Banque interaméricaine de développement (BID), Monsieur Enrique Iglesias, convoque à Washington un petit groupe d'anciens fonctionnaires canadiens et américains ayant l'expérience des affaires interaméricaines pour qu'ils se penchent sur les crises endémiques dans lesquelles s'enlisent les Caraïbes et l'Amérique latine. La rencontre est fructueuse. Parmi les diverses questions méritant un examen plus approfondi, Monsieur Iglesias retient Haïti et plus précisément la contribution du secteur privé. Il est convenu que la tenue d'une conférence avec les principaux membres du secteur privé haïtien à l'extérieur de Port-au-Prince et de préférence au Canada permettrait à ceux-ci de s'exprimer librement et déboucherait sur des propositions plus originales. Financée par la Banque interaméricaine de développement et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la conférence est organisée par la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) avec l'appui d'un centre d'études et de recherches de Washington, l'Inter-American Dialogue. Exportation et développement Canada (EDC) fournit un soutien additionnel.

La conférence réunit dix-sept représentants du secteur privé haïtien, choisis en fonction des facteurs suivants : les capacités, la représentativité des différentes branches de l'économie, le sexe, et une vision du pays qui va au-delà des intérêts économiques immédiats. Un membre de la diaspora haïtienne a participé également à la conférence. Lionel Delatour, du Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie (CLEDE), aide FOCAL et l'Inter-American Dialogue à préparer la conférence, qui est présidée par Monsieur Clark.

SOMMAIRE

La conférence fournit une occasion unique de tirer parti de la créativité et de l'énergie du secteur qui possède, en Haïti, les compétences et la capacité nécessaires pour réduire la paupérisation et apporter une aide au chapitre de l'infrastructure humaine. Aucun exposé à proprement parler n'est présenté. Les questions soulevées par les animateurs sont abordées par tous les participants à la table ronde. Il ne s'agit pas d'une conférence secteur privé-institutions financières internationales (IFI), mais d'un débat sans caractère officiel entre des participants du secteur privé, en présence d'un parterre de représentants avertis et bien disposés des IFI. Le principal objectif est d'amener le secteur privé à aider les donateurs à sortir des sentiers battus dans le domaine du développement en Haïti et de dégager des initiatives et des stratégies susceptibles de résoudre les principaux problèmes de développement de ce pays. L'objectif secondaire est d'esquisser un cadre que les donateurs utiliseront pour faire participer le secteur privé à la planification du développement.

La conférence donne donc lieu à des échanges dynamiques et fluides. Dans un pays caractérisé par des indicateurs sociaux et économiques qui ne sont guère réjouissants, il est clair que le secteur privé (ou de nombreux éléments de ce secteur) possède encore l'influence et les compétences en gestion d'entreprise indispensables pour assurer la croissance. Toutefois, ce potentiel ne peut être réalisé sans l'amélioration de la sécurité, un plus grand effort de collaboration avec le gouvernement et un soutien bien ciblé des institutions donatrices. Il est également manifeste que le secteur privé ne tente pas de se substituer aux donateurs. Parmi les résultats immédiats de la réunion à la Maison Willson, mentionnons la détermination de mesures



concrètes pour assurer une croissance équitable et apporter des améliorations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité et de la décentralisation. Les idées exprimées et la dynamique de groupe impressionnent le groupe des dirigeants des IFI présentes, dont les présidents de la BID et de l'ACDI. La qualité, la perspicacité et le sentiment de responsabilité sociale des participants haïtiens leur donnent une meilleure idée du rôle et du potentiel du secteur privé haïtien.

La réunion met également en évidence l'utilité de la formule utilisée pour la conférence à la Maison Willson : réunir des participants loin de toute région en proie à des troubles, dans un endroit calme et neutre, où les repas sont servis et les réceptions organisées, et établir un ordre du jour peu chargé se prêtant à des discussions informelles.

Les participants font observer que le secteur privé peut faciliter le développement en Haïti en établissant des partenariats avec le gouvernement ou en le faisant profiter de ses compétences ainsi qu'en favorisant la croissance économique générale et l'essor du secteur privé toutes classes et groupes confondus. Ils aimeraient que les donateurs considèrent le secteur privé comme faisant partie intégrante du processus de développement. La croissance équitable et une « révolution de la croissance » constituent les thèmes centraux de leurs observations.

Voici en bref les principaux domaines où le secteur privé peut, selon lui, jouer un rôle accru et productif :

Le secteur privé devrait s'employer à favoriser la transition du gouvernement qui sera élu cet automne. La prochaine assemblée législative et le prochain gouvernement n'auront que peu ou pas d'expérience gouvernementale et parlementaire, et peuvent même être encore plus inexpérimenté dans le domaine des politiques économiques. Le secteur privé, les IFI et certaines organisations non gouvernementales (ONG) peuvent, par leurs connaissances et leur soutien, aider le nouveau gouvernement dans ces domaines. Cette aide peut venir compléter la formation plus poussée et l'assistance technique continue que fournira la communauté internationale au nouveau gouvernement et au Parlement. On insiste beaucoup sur le fait qu'il est important et urgent d'agir dans ce domaine (avant l'investiture).

Les discussions sur les politiques entre les secteurs privé et public doivent reprendre et, ce qui est tout aussi important, doivent être institutionnalisées par le nouveau gouvernement. Cette mesure est considérée comme étant d'une importance vitale pour la promotion de la « révolution de la croissance », qui, ainsi que la survie, explique le désir d'engagement du secteur privé. Dans le passé, les discussions sur les politiques entre les secteurs privé et public ont parfois été très bénéfiques pour le gouvernement, les donateurs s'intéressant au développement du secteur privé, et le secteur privé. Les discussions revêtiront encore plus d'importance pour le rétablissement d'un contexte commerciale favorable de politiques axées sur la croissance. Bien que le Premier ministre par intérim, Gérard Latortue, ait demandé la relance des discussions, ce fut en prenant un décret et sans avoir l'appui de la fonction publique. Les participants s'entendent pour que les faiblesses de cette initiative soient corrigées par le nouveau gouvernement, qui aura le devoir d'institutionnaliser les discussions sur une base plus sûre et plus durable qu'un décret présidentiel et d'obtenir l'aval de la fonction publique.



Le secteur privé devrait assister à la réunion de Bruxelles pour discuter de l'après-Cadre de coopération intérimaire (CCI) pour Haïti. Le secteur privé ferait des suggestions concernant la série de questions traitées dans le document en question, y compris les décaissements, les partenariats privé-public et la fourniture des services essentiels. La participation du secteur privé, et peut-être de la diaspora, à la réunion consacrerait leur contribution, y compris l'aide financière, au développement en Haïti.

Le modèle de collaboration directe entre les donateurs et le secteur privé que constitue le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme devrait être repris. Ce fonds finance directement la Fondation Sogebank pour la mise en forme du plus important programme de traitement et de prévention du VIH/sida en Haïti. Cette fondation met les compétences du secteur privé en matière de finance et d'administration au service de la gestion du programme et, selon une analyse réalisée par le Fonds, elle était l'agent d'exécution le plus efficace.

L'économie officielle en Haïti doit prendre de l'expansion. Les personnes présentes s'accordent à reconnaître qu'il faut accroître le nombre d'entreprises dans l'économie officielle pour stimuler la croissance, favoriser l'accès au capital, assurer une certaine sécurité, et élargir l'assiette fiscale. Par ailleurs, les représentants du secteur privé maintiennent catégoriquement que la « révolution de la croissance » doit bénéficier à tous les Haïtiens et qu'une attention spéciale doit être portée au secteur informel, entre autres par l'affectation de ressources particulières. Le secteur privé recommande vivement la mise en œuvre d'un projet d'officialisation pour la délivrance de titres de propriété et l'accès au capital qu'il a élaboré avec Hernando de Soto. Les représentants du secteur privé indiquent qu'Haïti a tiré des leçons de la réforme structurelle et du Consensus de Washington et que l'élargissement et la diversification du secteur privé sont cruciaux pour créer un mouvement en faveur de politiques axées sur le marché et la croissance.

Les donateurs devraient adopter un mécanisme accéléré de décaissement et d'examen des projets pour les propositions concernant l'éducation présentées par le secteur privé. Le besoin urgent d'améliorer la qualité de l'éducation en Haïti donne lieu à des discussions fécondes en idées. Un consensus s'établit autour de la nécessité de demander aux donateurs de trouver un moyen d'évaluer et de financer rapidement les propositions du secteur privé concernant l'éducation. Les donateurs utiliseraient des fonds prévus dans le CCI mais qui n'ont pas été dépensés et ne le seront probablement pas parce qu'aucun agent d'exécution n'a pu être trouvé. Les propositions du secteur privé devraient être conformes aux grands axes établis dans le CCI pour l'éducation.

Des conseils d'administration mixtes (secteur public/secteur privé) devraient être établis pour la cogestion de certains services publics essentiels. De nombreux services publics ne sont tout simplement pas offerts aux citoyens haïtiens parce que le secteur public n'a pas les ressources pour les fournir. Dans les secteurs de services essentiels, le secteur privé peut utiliser ses compétences en gestion, ses connaissances et d'autres ressources pour conseiller le secteur public ou assurer la cogestion de certaines activités, et ce par le biais de conseils d'administration mixtes. L'éducation, la santé, le logement social, les transports, les marchés publics, et peut-être l'infrastructure sont les secteurs cibles désignés. Ces conseils d'administration seraient



provisaires et cesseraient d'exister à des dates précises; ils pourraient toutefois être maintenus si toutes les parties le souhaitent. On devrait mettre en œuvre simultanément un programme pour renforcer la capacité du secteur public dans les domaines où la prestation des services par ce secteur est la meilleure politique à adopter.

La privatisation des entreprises d'État doit être examinée. Dans un premier temps, il faut communiquer tous les rapports d'examen et de vérification des entreprises publiques du Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques dont la préparation a été financée par le gouvernement et des donateurs. On s'accorde aussi à reconnaître que le milieu de la réglementation doit être amélioré avant d'envisager la privatisation de certains secteurs. Il est manifeste que la mise en place d'un programme de privatisation intelligent, transparent et rationnel est souhaitée.

Les chefs de file de la société civile et du secteur privé haïtiens devraient s'attaquer aux représentations fausses de la réalité dans les médias et aux généralisations excessives dans les avis aux voyageurs émis par les autorités consulaires. Haïti est indiscutablement aux prises avec de graves problèmes, dont la violence de gangs, mais parfois les médias donnent l'impression que les visiteurs ne sont nulle part en sécurité. Il est évident que c'est là une question délicate, mais les généralisations de cette nature découragent l'investissement et l'engagement de certains donateurs. Les avertissements émis aux voyageurs par les autorités consulaires doivent être plus précis, sinon ceux dans lesquels il est recommandé d'éviter tout voyage dans la région ou le pays décourageront sans raison de nombreux gens d'affaires.

La décentralisation de l'autorité et des ressources à l'extérieur de Port-au-Prince, y compris l'octroi par les donateurs d'un financement direct à des entités à l'extérieur de cette ville, s'impose : le problème des « deux républiques ». La reconstruction du pays ne pourra se faire sans l'intégration nationale. Le secteur privé est faible dans les provinces. L'absence d'une infrastructure de base empêche le développement du tourisme et des entreprises à l'extérieur de la capitale. La focalisation des donateurs sur cette question et la mise en œuvre de projets pilotes connexes seraient accueillies positivement.

La réalisation de ces initiatives nécessite une coopération accrue entre les donateurs internationaux et le secteur privé et requerra l'octroi d'un soutien institutionnel aux organisations du secteur privé. Toutefois, investir dans de telles initiatives aideraient considérablement à mobiliser des ressources intellectuelles, humaines et financières pour le développement en Haïti.



Séance n° 1 : Défis et possibilités à exploiter dans le secteur privé

La séance s'est ouverte sur un appel à une « révolution de la croissance » en Haïti, fondée sur un nouveau partenariat entre les secteurs public et privé. L'objectif est d'avoir douze ans de croissance soutenue avec 100 000 nouveaux emplois par an. Les participants estiment qu'il peut être atteint grâce à une modernisation rationnelle des entreprises d'État, à la création massive d'entrepreneurs au moyen de l'officialisation de l'économie informelle, au transfert des connaissances et de la technologie, à un engagement de dix à quinze ans à l'égard d'un appui en matière de sécurité et de développement, et à une réorientation des prêts internationaux vers les campagnes de travaux publics afin de restaurer l'infrastructure en très mauvais état du pays et de créer des emplois.

Une « révolution de la croissance » en Haïti reposerait sur trois éléments clés : des institutions démocratiques renforcées, un gouvernement favorable à l'économie de marché et un comportement plus respectueux des valeurs et principes moraux dans les secteurs public et privé. Sans de solides institutions démocratiques, Haïti risque de s'enliser dans l'instabilité politique et la stagnation économique. Les circonstances entourant le départ du président Aristide montrent que les institutions haïtiennes ne sont pas encore assez solides pour protéger les processus démocratiques. Les participants haïtiens soulignent la faiblesse particulière des institutions de la société civile et du secteur privé et demandent des ressources internationales et une assistance technique pour les renforcer. Cette question est examinée plus à fond dans la section concernant la séance n° 2.

Il y a de nombreuses années que le pays n'a pas été dirigé par un gouvernement favorable à l'économie de marché. Une situation qui a coûté cher à l'économie et aux citoyens. Les investisseurs haïtiens et étrangers doivent pouvoir compter sur l'engagement du gouvernement haïtien à l'égard de l'économie de marché, sinon Haïti enregistrera une croissance réduite et verra la pauvreté augmenter. De nombreux participants du secteur privé aimeraient également avoir un gouvernement favorable à l'économie de marché qui moderniserait les entreprises publiques en mauvais état et inefficaces en autorisant l'investissement et la propriété privés.

Un participant signale que, même s'il existe de nombreuses exceptions, le bilan en matière d'éthique du secteur privé n'est pas encourageant et que celui-ci devra donner un meilleur exemple si l'on veut que d'autres secteurs respectent mieux les règles de l'éthique. Un engagement éthique accru des secteurs public et privé peut jeter les bases d'une accélération de la croissance et d'une plus large répartition des revenus. Cependant, les participants signalent que les relations entre le gouvernement et le secteur privé sont fortement teintées de méfiance, en raison, dans une certaine mesure, du comportement contraire à l'éthique des deux parties. Par exemple, les responsables des achats récompensent leurs familles et associés en leur accordant des contrats publics, les responsables des douanes font de la contrebande, des propriétaires d'entreprise se soustraient aux impôts, sont impliqués dans la contrebande et versent des pots-de-vin aux fonctionnaires. Ces pratiques rendent les industries inefficaces et sapent l'assiette fiscale. Elles excluent également de toute participation à la richesse nationale les Haïtiens qui ne sont pas fonctionnaires ou ne possèdent pas d'actifs importants. Même si la majorité admet que le secteur privé doit renforcer son engagement à l'égard de l'éthique, un



participant insiste sur le fait que les entreprises ne peuvent se permettre de respecter les règles du jeu tant que les lois les concernant ne s'appliqueront pas de la même manière à tous – sans parti pris ni discrimination. Un autre participant indique que la méfiance règne tant au sein des secteurs qu'entre ceux-ci.

La relance du dialogue entre le secteur privé et le gouvernement

De nombreux participants déclarent que la méfiance entre les secteurs public et privé en Haïti est profondément enracinée. Cette méfiance remonte aux années 60, alors que le président François Duvalier a obligé les chefs d'entreprise à quitter l'arène politique haïtienne. Des décennies plus tard, la mobilité entre les secteurs public et privé est limitée, même comparativement à celle existant dans d'autres pays en développement. La méfiance s'est intensifiée entre ces secteurs sous Aristide, qui a fait de son aversion pour l'élite haïtienne un programme politique populiste. Bien que le Premier ministre par intérim Gérard Latortue soit plus susceptible de collaborer avec le secteur privé, de nombreux participants ont peu confiance dans les fonctionnaires locaux et de rang intermédiaire, qui exigent souvent des pots-de-vin ou entravent les activités commerciales. Même si de nombreux participants souhaitent l'éventuel retour à un gouvernement élu en Haïti, certains craignent que les prochaines élections ne mettent pas fin aux problèmes endémiques que sont la corruption et les politiques défavorables au secteur privé.

Les participants du secteur privé haïtien parviennent à un consensus concernant une proposition sur la relance des discussions officielles sur les politiques entre le gouvernement et le secteur privé. Cette proposition prévoit des échanges de vues institutionnalisés entre l'exécutif, le législatif et les administrations locales, probablement sous la forme de comités mixtes (secteur privé-secteur public). Les échanges de vues accroîtraient la confiance mutuelle tout en permettant aussi aux fonctionnaires d'avoir accès régulièrement aux compétences et à l'expérience du secteur privé. En outre, le secteur privé pourrait participer au processus d'élaboration des politiques, ce qui lui permettrait de plaider pour des solutions axées sur le marché.

Les participants demandent à la communauté internationale de soutenir immédiatement le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé. Toutefois, dans le passé, des initiatives similaires ont tourné court après plusieurs années en raison d'un manque de fonds ou d'une volonté politique éphémère. Il est proposé que la communauté internationale réunisse le gouvernement et le secteur privé, à la fois en exerçant des pressions sur le gouvernement et en fournissant une assistance technique pour l'établissement d'un mécanisme de dialogue durable. Les dirigeants du milieu des affaires haïtiens doutent de pouvoir nouer un dialogue durable et fructueux avec le gouvernement sans cette aide. Ils déconseillent d'officialiser le dialogue au moyen d'une « commission présidentielle », ce moyen ayant échoué dans le passé parce que le président a alors le droit d'ignorer les recommandations de la commission ou de la dissoudre.

De nombreux participants du secteur privé recommandent vivement qu'un dialogue de haut niveau soit institutionnalisé maintenant, dans les derniers mois d'existence du gouvernement intérimaire. Certains craignent que le prochain gouvernement soit moins favorable au secteur privé et qu'il soit plus facile de rejeter un mécanisme de dialogue si celui-ci n'est pas encore en place. Le secteur privé a déjà soumis un plan au Premier ministre par intérim relativement à la création d'une commission mixte (privé-public), et les participants proposent que la communauté



internationale examine le plan, finance le mécanisme et pousse le gouvernement intérimaire à le mettre en œuvre.

L'assistance technique pour les fonctionnaires

Les élections législatives haïtiennes en novembre 2005 permettront de reconstituer le parlement national, qui a cessé d'exister en janvier 2004. Les nouveaux parlementaires hériteront d'une situation difficile. Bon nombre n'auront aucune expérience du Parlement et connaîtront mal la législation. Peu de leurs prédécesseurs, si tant est qu'il y en ait, seront là pour leur transmettre les traditions et le savoir-faire. Les nouveaux élus n'auront pas toutes les informations nécessaires sur d'importantes questions de politique. Les nouveaux maires et autres agents publics dont les bureaux étaient vacants depuis le soulèvement contre Aristide en février 2004 se retrouveront dans une situation similaire.

Les participants dégagent un consensus autour d'une initiative dans le cadre de laquelle le secteur privé fournirait de l'information et une assistance technique aux parlementaires, aux maires et aux autres agents publics ainsi qu'aux enseignants. Des dirigeants et des organisations du secteur privé ont effectué des recherches et réalisé des études sur diverses questions de politiques gouvernementales et ont proposé des lois. À titre de consultants auprès des agents publics, ils pourraient favoriser un débat plus approfondi et faire profiter de leurs compétences les institutions publiques en déclin. Le Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie (CLED), une organisation du secteur privé haïtien, s'est employé, il y a huit ans, à fournir des informations sur les questions économiques à l'assemblée législative. Mais la plupart des tentatives de soutien aux parlementaires du secteur privé ont fait long feu. Réitérant un leitmotiv des discussions, les participants insistent sur le fait que les donateurs internationaux devront soutenir vigoureusement le secteur privé pour que ce type de partenariat public-privé survive aux turbulences politiques en Haïti.

Les participants ont plusieurs idées sur la façon de faire progresser cette initiative. Des représentants du CLED doivent rencontrer des représentants de FOCAL prochainement pour en discuter plus en détail et examiner les possibles sources de financement, dont l'ACDI. Un représentant du secteur privé haïtien devrait également consulter le Bureau de la promotion de la démocratie de l'Organisation des États américains (OEA), qui a l'expérience de la fourniture d'une assistance technique aux parlementaires. Sainte-Lucie a également offert d'aider à former les parlementaires haïtiens, et le Secrétariat de CARICOM pourrait avoir des ressources à fournir à cette fin.

Le secteur privé et l'accélération des décaissements au titre de l'aide

Un débat s'ouvre sur le rythme des décaissements au titre de l'aide en Haïti et de possibles mesures pour accélérer le processus. Les participants du secteur privé se disent frustrés par un mécanisme d'acheminement de l'aide jugé lent. Même si bon nombre admettent que les donateurs présents – la BID et l'ACDI – sont les bailleurs de fonds les plus expéditifs, on affirme qu'une trop faible partie de l'aide promise par ceux-ci est dépensée dans le pays même.

De nombreux représentants du secteur privé attribuent la lenteur des décaissements principalement à la faible capacité d'absorption et à l'incompétence du gouvernement haïtien. Les participants soulignent le piètre bilan du gouvernement pour ce qui est de la gestion des



fonds fournis au titre de l'aide, des projets de développement et des services sociaux. Ils estiment que les institutions publiques sont tellement corrompues, politisées et instables qu'elles doivent être complètement rebâties; dans l'intervalle, on ne peut compter sur elles pour administrer les centaines de millions de dollars d'aide dont le peuple haïtien a tant besoin.

Certains participants disent être certains que les institutions et organisations du secteur privé pourraient administrer plus efficacement une bonne partie de l'aide internationale ou collaborer avec les agences du gouvernement central plus compétentes pour ce faire. Les dirigeants du milieu des affaires qui sont les piliers du secteur privé haïtien estiment que leur bilan en matière de gestion, de stabilité, et de transparence est clair et beaucoup plus positif que celui du gouvernement haïtien. En outre, ils ont démontré leur capacité à gérer des fonds d'aide internationale, même de concert avec le gouvernement. L'exemple le plus frappant est le SogeFund, la fondation à but non lucratif de la SogeBank, qui administre une importante subvention du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le projet, examiné plus à fond à la section portant sur la deuxième séance, se classe parmi les dix grands projets sur les plus de 150 projets du Fonds mondial partout dans le monde.

D'autres participants doutent que le secteur privé doive, voire puisse, se charger de la gestion des fonds d'aide fournis par le BID et d'autres grands fonds d'aide multilatérale. Ces donateurs ont pour mission d'accorder des prêts importants à des gouvernements souverains, qui ont qualité pour obtenir des prêts que la population en général devra rembourser des années plus tard. Le secteur privé haïtien n'a pas ce mandat. Le Fonds multilatéral d'investissement de la BID fournit des fonds à des organisations à but non lucratif, comme des associations d'entreprises mais dans une beaucoup moindre mesure et pour un éventail plus restreint d'initiatives. On fait valoir que les institutions publiques haïtiennes dont les capacités sont faibles ne peuvent être renforcées que si elles sont actives; elles doivent continuer de recevoir de l'aide et de fournir des services, sinon leur situation continuera de se détériorer. Certains participants du secteur privé précisent qu'ils n'ont pas l'intention de remplacer le gouvernement et présentent une proposition concernant la cogestion des institutions publiques par les secteurs public et privé. Cette proposition est discutée de manière plus approfondie à la section sur la deuxième séance. Enfin, les représentants des organismes donateurs signalent que certains fonds internationaux ont été affectés à des projets d'aide en Haïti mais qu'aucune entreprise n'avait soumissionné les contrats, laissant entendre que c'est là une importante raison du retard dans la mise en œuvre. Un représentant déclare que le meilleur moyen pour le secteur privé haïtien d'aider à accélérer les décaissements serait de s'assurer que les entreprises haïtiennes présentent des soumissions pour chaque projet d'aide internationale.

L'expansion du secteur privé et l'appui aux institutions du secteur privé

De l'avis de nombreux participants, le secteur privé haïtien est trop petit et trop fragmenté. Le nombre d'entreprises en Haïti est insuffisant pour favoriser une croissance économique durable, ces entreprises n'offrent guère d'emplois à la population haïtienne qui est en pleine expansion. En raison de sa taille, le secteur privé est incapable d'influer sur les politiques et fournit peu de partenaires dans les entreprises privées et les marchés libres. Sa taille et les divisions internes le rendent vulnérables aux attaques politiques ou à la désaffection. De nombreuses industries haïtiennes sont monopolisées ou dominées par un petit nombre de familles, d'où des pratiques non efficaces et des coûts plus élevés pour les consommateurs. Les gestionnaires compétents



ont quitté le pays pour aller travailler aux États-Unis, au Canada et en France. Et surtout, de trop nombreux Haïtiens travaillent dans le secteur informel, qui n'offre aucune garantie d'emploi et de revenu ni aucun accès au capital.

Plusieurs propositions sont faites pour augmenter le nombre d'entreprises privées et unifier le secteur privé. Un participant propose de « créer massivement des entrepreneurs », suggestion qui reçoit un large appui. Cela suppose un programme visant à officialiser le secteur informel, à transférer les connaissances aux nouveaux entrepreneurs et à établir des liens entre les micro, petites et moyennes entreprises d'une part et les grandes entreprises et multinationales haïtiennes d'autre part. L'officialisation du secteur informel a fait l'objet de vastes études en Haïti, et une loi a été rédigée pour la mise en œuvre d'un programme de délivrance de titres de propriété pour les résidents de quatre grandes villes qui n'en possèdent pas. Cette initiative est examinée plus à fond dans la section portant sur la deuxième séance. L'officialisation, associée au microfinancement, permettra aux nouveaux entrepreneurs d'avoir accès au capital. Toutefois, les participants estiment que ceux-ci auront aussi besoin d'acquérir des connaissances en gestion d'entreprise. Un programme est proposé qui permettrait à des entrepreneurs haïtiens prospères de faire profiter les micro, petites et moyennes entreprises de leurs connaissances. Un participant suggère que celui-ci prenne la forme d'un programme de mentorat, qui devrait s'étendre aussi aux étudiants du niveau universitaire, qui trop souvent quittent le pays, le privant ainsi de précieuses compétences. Un tel programme, en réunissant des entrepreneurs à de nombreux niveaux, pourrait également contribuer à l'établissement de liens commerciaux entre les petites et les grandes entreprises haïtiennes. Plusieurs participants reconnaissent que ces liens offriront aux plus petites entreprises la possibilité de faire des économies d'échelle et d'avoir accès à de plus vastes marchés, tout en consolidant le milieu des affaires haïtien.

On affirme que la structure d'investissement en Haïti devra changer pour que le secteur privé connaisse une expansion. Un participant laisse entendre qu'Haïti doit attirer du capital de risque pour financer le développement des micro, petites et moyennes entreprises. D'autres estiment que ce dont Haïti a le plus besoin c'est d'un accroissement de l'investissement étranger traditionnel, qu'ont découragé, dans une certaine mesure, les avertissements alarmistes relatifs à la sécurité émis par les ambassades des États-Unis, du Canada et d'autres pays. De nombreux Haïtiens estiment que la sécurité dans leur pays est comparable à celle en Jamaïque ou à Trinité-et-Tobago, mais que les avertissements aux voyageurs et les médias internationaux donnent l'impression que la situation est sombre et intenable pour les investisseurs étrangers. Un participant croit aussi que les investisseurs haïtiens et étrangers retireraient un avantage d'un plan national sur la compétitivité, qui examinerait les avantages concurrentiels et comparatifs du pays à moyen et long termes. D'autres participants du secteur privé appuient cette idée, et l'un d'eux estime qu'un tel plan doit amener Haïti à abandonner le modèle axé sur l'industrie manufacturière et la zone franche et encourager plutôt l'investissement dans une économie de services.

Pour améliorer la participation et les contributions du secteur privé, il faudra absolument appuyer davantage les institutions du secteur privé. La Commission européenne étudie un projet visant à favoriser la collaboration des fondations du secteur privé et éventuellement à les intégrer dans une entité solide et plus structurée. Celle-ci prendrait vraisemblablement la forme d'une organisation de développement du secteur privé.



Séance n° 2 : Renforcement de la capacité du gouvernement et du secteur privé

Les échanges ont tourné autour de la capacité des secteurs public et privé, des moyens de renforcer ces deux secteurs, et des possibilités de partenariats public-privé.

L'amélioration de la capacité institutionnelle du secteur public

La séance s'ouvre sur une discussion concernant la capacité institutionnelle du secteur public, que l'ensemble des participants juge insuffisante pour assurer la prestation des services sociaux de base à la population, et ce en raison de l'assiette fiscale restreinte, du manque de discipline financière, de la formation inadéquate des fonctionnaires et de la corruption des hauts fonctionnaires et des agents publics. Les participants reconnaissent que les services sociaux sont essentiels à une croissance économique et insistent pour que la capacité du secteur public à fournir de tels services soit renforcée.

La capacité limitée du secteur public à répondre même aux besoins minimaux de la population haïtienne amène les participants à discuter du rôle que le secteur privé pourrait jouer à cet égard. Les opinions des participants diffèrent quant au niveau souhaitable de participation du secteur privé dans les domaines de compétence publics et aux modalités de cette participation. Cependant, la capacité du secteur privé à prendre une part active à la reconstruction en Haïti fait largement l'unanimité.

Les participants s'entendent clairement pour dire que la contribution du secteur privé ne doit pas viser à remplir le rôle de fournisseur des services sociaux du gouvernement haïtien. Ce consensus reconnaît que la participation importante du secteur privé au secteur de l'éducation (environ 80 p. 100 de toutes les écoles haïtiennes sont des écoles privées), en l'absence d'une supervision adéquate du secteur public, a donné de piètres résultats aux chapitres de la répartition géographique, de la qualité de l'enseignement (vu l'absence d'un cadre réglementaire adéquat) ainsi que du type d'enseignement et de sa qualité (qui varient considérablement selon les écoles malgré des tests administrés par le ministère de l'Éducation à diverses étapes de la scolarisation). Se fondant sur cet exemple, les participants réaffirment que la responsabilité de fournir des services sociaux incombe bien au gouvernement national et réitèrent la nécessité de renforcer la capacité de l'État en matière de supervision et de réglementation. Les donateurs préconisent la préparation d'un livre blanc par le prochain gouvernement haïtien, qui servirait à établir les priorités du mandat et les stratégies connexes, ce qui constituerait un premier pas vers le renforcement de la capacité. Cette proposition prévoit expressément que le secteur privé pourra contribuer à déterminer le contenu de ce livre et à y participer.

Le modèle du Fonds mondial : Prestation de services publics par le secteur privé

Sont examinées des propositions concernant la participation provisoire du secteur privé à la prestation de services d'urgence, la reprise du dialogue secteur public-secteur privé et son institutionnalisation dans la structure de l'État, les possibilités de cogestion des services publics, et la nécessité de favoriser un débat éclairé sur la privatisation. Les participants sont unanimes à affirmer qu'il existe des besoins urgents auxquels l'État ne peut répondre et que ce problème est particulièrement aigu depuis le départ de l'ancien président Aristide. Certains participants croient



que cette situation appelle la participation du secteur privé pour favoriser un décaissement rapide et rationnel de l'aide.

Il est clair qu'une action rapide s'impose pour régler les crises multiples.

Organisation qui réunit les donateurs internationaux et distribue des subventions à des groupes nationaux dans les pays touchés pour la mise en œuvre de projets locaux de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) est proposé au secteur privé comme modèle pour aider l'État à assurer une prestation rapide et efficiente des services et compléter ses efforts à cet égard. Le projet du FMLSTP en Haïti fait partie du plan stratégique du gouvernement en matière de santé et est autorisé par le gouvernement mais administré par la SogeFoundation, une fondation du secteur privé, et mis en œuvre sur le terrain par le biais d'organisations non gouvernementales et d'établissements de santé gouvernementaux. Les décaissements du Fonds sont fondés sur les résultats, et le projet fait l'objet d'un suivi étroit. Lorsque le gouvernement haïtien a tenté de modifier le projet pour en confier la gestion au gouvernement, le FMLSTP a menacé d'annuler le programme pour Haïti et a exercé avec succès des pressions pour que la fondation privée conserve la gestion du projet. Les participants du secteur privé aimeraient que d'autres organismes donateurs exercent ce type de pressions lorsque le gouvernement tente d'évincer le secteur privé.

Bien que certains participants signalent que la capacité du secteur privé à répondre à des besoins sociaux importants et à grande échelle est limitée, tous conviennent qu'il est urgent d'examiner le FMLSTP comme modèle d'une approche globale de financement multilatéral dans des domaines autres que la santé.

Les participants estiment que le mécanisme d'octroi de subventions du FMLSTP possède de nombreuses caractéristiques uniques et intéressantes, à savoir la nécessité pour les secteurs public, privé et à but non lucratif de coopérer à l'élaboration des propositions de projet, la répartition des tâches entre les secteurs et partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des projets, la souplesse des modalités de décaissement, et la structure de supervision, par le biais de vérifications périodiques.

Même si on vante généralement les mérites du FMLSTP, on se dit préoccupés par le fait que de tels partenariats intersectoriels n'ont pas renforcé la capacité de l'État haïtien à s'acquitter de ses responsabilités en matière de politique sociale et qu'aucune stratégie n'est encore en place pour faire progressivement de l'État le fournisseur de confiance des services sociaux et le gestionnaire des projets touchant la politique sociale.

La cogestion

En outre, il est suggéré que le secteur privé aide le secteur public à gérer la fourniture des services publics et sociaux par le biais de la cogestion. Certains participants estiment que la cogestion constitue une solution pour la gestion efficiente et transparente des services publics et d'autres tâches dont la responsabilité incombe à l'État comme la perception des droits de douane et de l'impôt sur le revenu. Même si aucune décision n'est prise et si aucun consensus n'est atteint, de très nombreuses idées sont présentées relativement à la cogestion.



Dans le domaine des services sociaux, le secteur privé pourrait aider à la mise en œuvre et à la gestion des prêts aux étudiants, de projets de logement pour les familles à faible revenu et de systèmes structurés de transport public ainsi qu'à la construction et à la gestion de marchés publics (extérieurs). D'autres domaines de coopération possibles ont été dégagés, par exemple la perception et la gestion des droits de douane et de l'impôt sur le revenu, des domaines où l'État est actuellement incapable de s'acquitter de ses responsabilités. Les participants indiquent que la corruption explique en grande partie le fait que d'importants montants de droits de douane ne soient pas perçus. Par ailleurs, la proposition actuelle du gouvernement relativement aux impôts pour laquelle un décret doit être pris est critiquée par les comptables chargés d'évaluer le projet. Certains participants du secteur privé considèrent donc la cogestion de ces activités comme un mécanisme de renforcement des capacités de l'État qui permet d'acheminer efficacement les fonds publics vers les secteurs où ces fonds sont requis et aussi de maintenir l'obligation de rendre compte du gouvernement. Bien que tous les participants conviennent que les recettes fiscales sont essentielles pour assurer la capacité d'action de l'État et que des solutions doivent être trouvées pour régler les problèmes actuels, on ne s'entend pas sur la nature et la portée de la participation du secteur privé dans les domaines en question.

L'officialisation

Un autre exemple de coopération possible entre les acteurs des secteurs public et privé est présenté pour l'officialisation du droit de propriété. Il s'agit d'une proposition de projet visant à officialiser le droit de propriété dans quatre villes haïtiennes (Cap-Haïtien, Port-au-Prince, Gonaïves et Les Cayes) qui serait mise en œuvre conjointement par Hernando de Soto et le CLED. La proposition faciliterait l'acquisition des titres de propriété et ciblerait 86 à 87 p. 100 des résidences non enregistrées dans les quatre villes. La valeur de ces propriétés est évalué actuellement à deux milliards de dollars américains (à l'exclusion de la valeur commerciale). La délivrance des titres de propriété favoriserait le développement économique en accroissant l'accès au crédit, protégerait le droit de propriété des personnes et faciliterait le transfert des actifs. L'officialisation du droit de propriété inciterait aussi à protéger la qualité des biens, ce qui aurait un impact positif sur l'assainissement, la santé et l'environnement. Les participants expliquent que la proposition a été présentée au gouvernement mais que son adoption a été bloquée par le manque de collaboration du précédent gouvernement, et par la réticence du gouvernement intérimaire à adopter un projet de loi d'une telle importance par décret en l'absence d'un parlement élu.

Les participants indiquent qu'un plan gouvernemental visant à établir un conseil d'administration pour l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA), le système de sécurité sociale en Haïti, a aussi été présenté au gouvernement. Ce conseil d'administration devait inclure des représentants du secteur privé, des syndicats et du gouvernement. Il n'a jamais été créé en raison d'une absence de volonté de la part du gouvernement haïtien. Tous les participants du secteur privé préconisent fortement que l'on revienne sur cette proposition.

Le rétablissement et l'institutionnalisation des dialogues sur les politiques entre les secteurs public et privé

En conclusion, les participants conviennent que le dialogue entre les secteurs public et privé est essentiel et devrait être un élément permanent de la structure de l'État. Les participants



rappellent que des tentatives ont déjà été faites en ce sens et que le processus s'était révélé coûteux, lourd et lent, puisqu'il fallait généralement entre six et neuf mois aux acteurs pour s'entendre sur des questions comme le financement et le thème de la commission. Le népotisme est aussi donné comme raison de l'échec, car les commissions présidentielles comportaient souvent un nombre écrasant d'amis du président.

L'établissement d'un tel dialogue doit se faire immédiatement, même si on s'interroge sur la question de savoir si un tel accord continuerait de s'appliquer sous un gouvernement différent. Certains indiquent que des fonctionnaires s'opposent déjà à l'invitation claire lancée par le Premier ministre Gérard Latortue au secteur privé afin que celui-ci propose des idées quant aux partenariats public-privé et à la privatisation. D'autres prétendent que la proposition pourrait être acceptée et être maintenue sous le prochain gouvernement en exerçant judicieusement des pressions. À cet égard, certains participants disent souhaiter que la communauté internationale exerce des pressions sur les acteurs haïtiens en fournissant un appui financier et politique. Un participant rappelle qu'il serait utile d'examiner le cas du Salvador, où il existe des modèles de collaboration entre les secteurs public et privé qui fonctionnent bien.

En dépit de l'ampleur et de la complexité des problèmes, tous croient qu'il faut absolument agir en prévision des élections prévues pour l'automne.

Une proposition est présentée en vue de la création en bonne et due forme d'un **Conseil pour le développement social et économique**, qui réunirait des représentants du secteur privé, du gouvernement, des syndicats et des régions pour des consultations sur la planification, la mise en œuvre et la gestion de politiques et de projets dans les domaines économique et social. La proposition est déjà assez étoffée, et le financement pour sa mise en œuvre pourrait provenir d'organisations multilatérales.

La privatisation

Le deuxième principal thème de la séance est la modernisation des entreprises d'État. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une question « urgente », la privatisation est essentielle pour assurer la croissance économique à moyen terme. La privatisation de la minoterie et de la cimenterie a permis de réaliser des gains de productivité manifestes. En vertu de la législation haïtienne, le gouvernement conserve un droit au regard d'une partie des revenus des entreprises, et l'État a donc été un des bénéficiaires de la privatisation.

Selon les participants haïtiens, le Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques (CMEP) n'a pas actuellement les ressources nécessaires pour surveiller le processus de privatisation. Toutefois, on estime généralement qu'il est compétent pour superviser ce processus. Les participants du secteur privé haïtien aimeraient que le CMEP obtienne des ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat et mettre en œuvre les réformes requises.

Le CMEP a effectué des vérifications de plusieurs entreprises d'État. Ces vérifications ont été largement discutées et sont considérées comme un élément central d'un débat éclairé et global sur la privatisation. Tous les participants mentionnent que le caractère secret des vérifications posait un sérieux problème et demandent à l'unanimité qu'elles fassent l'objet d'une diffusion publique. On estime que c'est un bon moyen d'aiguiller l'investissement de manière efficace,



puisque en rendant publiques les vérifications, le gouvernement enverrait au secteur privé un signal positif important. De plus, en rendant les vérifications publiques, on favorisera la participation éclairée de la population en général au débat sur la privatisation, car elle aura en main des informations exactes sur la nécessité d'opérer des réformes.

Des recommandations sont présentées pour améliorer et appuyer le processus de vérification. Par exemple : fournir une assistance technique aux entreprises avant qu'elles ne fassent l'objet d'une vérification. Certains participants insistent sur la nécessité d'avoir des organismes de réglementation appropriés pour faciliter les vérifications et assurer le suivi des entreprises ayant fait l'objet d'une vérification.

Étant donné que l'aide des donateurs est demandée à plusieurs reprises lors des discussions, des suggestions sont faites en ce qui concerne la forme d'aide à fournir. Premièrement, les participants haïtiens estiment que les secteurs de reconstruction prioritaires rallient un consensus suffisant et qu'il n'est pas nécessaire d'affecter des ressources à la réalisation d'études. Deuxièmement, il est recommandé que des encouragements économiques soient inclus dans les modalités établies par les donateurs relativement à l'affectation des fonds afin de maintenir l'obligation de rendre compte du gouvernement. Par exemple, subordonner les décaissements à une action par le gouvernement dans ses domaines de compétence et à la collaboration avec les acteurs de la société civile, y compris le secteur privé. Troisièmement, il est suggéré que les donateurs intègrent dans leur stratégie de développement le thème de la privatisation, qui s'ajoutera au thème traditionnel de l'infrastructure.



Séance n° 3 : Développement à l'extérieur de Port-au-Prince

La discussion s'ouvre sur l'allusion au fait que les dispositions relatives à la décentralisation de l'autorité gouvernementale de la constitution de 1987 n'ont pas été mises en œuvre. La décentralisation était décrite comme cruciale, ainsi que la formation des autorités locales et régionales.

Les arguments en faveur de la décentralisation ou le problème des « deux républiques »

Haïti a toujours négligé le développement des provinces, régions et communes. On a plutôt mis l'accent (bien que très insuffisamment) sur le développement de Port-au-Prince et de ses institutions centrales.

La population rurale est largement dépendante de l'agriculture, qui est étouffée par l'absence d'infrastructure et de systèmes d'irrigation. L'insuffisance de réseaux routiers et le mauvais état de ceux existant nuisent à la commercialisation. Trop fréquemment, les marchandises pourrissent avant d'atteindre leur destination. Cette situation aggrave le déboisement chronique, car les paysans continuent de fabriquer du charbon, qui est le produit le plus facilement négociable. Le secteur privé aimerait collaborer avec le gouvernement et la communauté internationale pour s'attaquer à ces problèmes.

Le financement direct et l'appui aux régions

On soutient avec vigueur que Haïti doit créer une structure gouvernementale régionale dotée d'une certaine autonomie politique et économique dans chacune des quatre régions à l'extérieur de Port-au-Prince. En ce qui concerne le tourisme ainsi que la productivité agricole et industrielle, il est proposé que chacune des quatre régions soit équipée d'un port en eau profonde et d'une zone de libre-échange et que certaines régions, voire toutes ces régions, aient un aéroport international.

La création de gouvernements régionaux nécessiterait la formation des autorités locales et régionales aux politiques gouvernementales et à la gouvernance. Le secteur privé estime aussi qu'il est urgent de développer les infrastructures, y compris les routes, les ponts, la production d'électricité et sa distribution, et les services téléphoniques.

Il est suggéré que les donateurs financent directement les autorités régionales une fois qu'elles seront établies et que la décentralisation sera un fait accompli conformément à la Constitution de 1987.

Le tourisme et le développement de l'infrastructure dans les départements

Un certain nombre de participants préconisent la décentralisation, le tourisme, l'investissement étranger et l'engagement financier de la communauté internationale comme solutions possibles au problème de sous-développement des départements. Plusieurs participants signalent que le potentiel touristique d'Haïti est le même que celui d'autres zones de la région. Un participant propose qu'un réseau touristique soit établi qui éviterait les zones peu attrayantes de Port-au-Prince et permettrait de se rendre plus directement dans les zones touristiques. C'est



aussi un problème pour les touristes de la diaspora, sur la venue desquels on peut davantage compter, qui souhaitent visiter leur famille dans les départements mais qui doivent passer par Port-au-Prince. Le développement des aéroports, des ports et des routes à l'extérieur de Port-au-Prince accroîtrait le tourisme de diaspora et faciliterait la création d'une industrie touristique ciblant les étrangers.

À cet égard, il convient de noter que l'industrie touristique créerait des possibilités d'emploi et empêcherait l'exode de masse des habitants vers les grands centres urbains. Le tourisme offrirait de nouvelles possibilités d'emploi, permettant aux agriculteurs de vendre leurs marchandises sur les marchés locaux avec une valeur ajoutée.

Un pôle touristique

Il est suggéré de débiter par l'établissement d'un pôle touristique, avec un groupe de propriétaires d'hôtel qui aiderait au développement de la région. Cette mesure encouragerait la population locale et inciterait aussi la diaspora à investir. La diaspora ne fournirait pas seulement du capital, mais pourrait aussi envoyer des spécialistes bien formés dans les zones rurales afin de faciliter l'éducation, la gouvernance locale et la formation en tourisme. Dans de telles conditions, Haïti pourrait faire concurrence à ses voisins.

Les implications de la décentralisation

L'insécurité est omniprésente, et un plan à court terme de formation et d'assistance technique à l'intention de la police haïtienne, mis en œuvre par des forces internationales, a été proposé (les représentants du secteur privé suggèrent officieusement que la Gendarmerie royale du Canada fournisse une aide et des conseils). En général, la sécurité dépend de plusieurs facteurs. On accorde une très grande importance au renforcement du système judiciaire et à la nécessité de le rendre plus transparent. Les participants insistent sur le fait qu'il faut non seulement augmenter le nombre de prisons, mais le faire dans le cadre d'un système pénitentiaire moderne pour que les prisonniers soient traités avec humanité.

Il est proposé que le gouvernement établisse et mette en œuvre un plan financier qui donnerait lieu à une hausse des impôts, ce qui lui permettrait d'avoir les ressources pour répondre aux besoins de la société. L'imposition serait un élément de la décentralisation du pouvoir et permettrait à chaque région d'utiliser les ressources pour répondre aux besoins de la population.

Les participants insistent sur le fait que le gouvernement doit rapidement développer l'infrastructure du transport, y compris améliorer le réseau des voies de communication vers la République dominicaine.



Séance n° 4 : Éducation et services sociaux

Les participants communiquent des statistiques alarmantes :

- 65 p. 100 des enfants haïtiens de 5 à 14 ans n'ont pas accès à l'éducation, une proportion qui atteint 87 p. 100 dans les zones rurales.
- Seulement la moitié des 45 000 enseignants haïtiens ont terminé leur neuvième année.
- 35 p. 100 des élèves de première année quitteront l'école après la septième année et moins de 20 p. 100 poursuivront leurs études au-delà de la neuvième année.
- Près de la moitié des écoles en Haïti n'ont pas accès à l'eau.

Environ 80 p. 100 de l'enseignement en Haïti est assuré par le secteur privé. La famille haïtienne moyenne consacre approximativement 40 p. 100 de son revenu à l'éducation, ce qui constitue la dépense la plus importante après la nourriture. Chaque année, la diaspora haïtienne dépense environ 200 millions de dollars pour l'éducation en Haïti. Toutefois, un participant fait remarquer que l'enseignement privé est une « escroquerie » monumentale et soutient que ni la diaspora ni la population haïtienne n'ont d'information sur la qualité de l'éducation pour laquelle elles paient. Le président s'interroge sur la reconnaissance des diplômes haïtiens à l'extérieur du pays. Certains participants indiquent que même si certains pays reconnaissent ces diplômes après l'administration de tests additionnels, un diplôme ou un grade obtenu en Haïti n'est pas aussi généralement reconnu qu'il y a dix ou quinze ans.

Le système d'enseignement n'est pour ainsi dire pas réglementé par les pouvoirs publics. Il n'existe aucun système d'accréditation en bonne et due forme des écoles privées ou publiques. Un participant signale la situation sans issue dans laquelle se trouve le ministère haïtien de l'Éducation : il ne peut fermer les écoles privées dont les résultats sont peu brillants parce qu'il n'a pas de solution de rechange à offrir.

Les participants conviennent qu'une révolution est nécessaire pour ce qui est de l'accès à l'éducation, de la qualité de l'éducation et de l'infrastructure scolaire. Les représentants des IFI reconnaissent la nécessité d'avoir un plan national d'éducation à long terme pour Haïti. Les deux groupes recommandent la mise en œuvre de plus petits projets à court terme qui aideraient du moins à réformer le système d'éducation et à le remettre en état.

Une réunion d'urgence et un fonds d'urgence pour l'éducation

Pour réformer l'éducation, un participant propose la tenue d'une réunion d'urgence du secteur privé, de la communauté internationale, des groupes de la société civile et du ministre de l'Éducation. Cette réunion devrait avoir lieu avant le symposium sur l'éducation qui devrait se dérouler à la fin d'octobre et dont le ministre de l'Éducation est l'hôte.

La réunion d'urgence porterait essentiellement sur des propositions à court terme pour le démarrage de la remise en état du système d'éducation en Haïti. De nombreux représentants du secteur privé ont fait des propositions concrètes de programme à court terme. Mentionnons un programme d'alimentation qui fournirait des petits déjeuners aux écoliers. Un participant mentionne une étude qui montre que la distribution tous les matins d'un verre de lait et de pain aux élèves améliore considérablement leurs résultats et leur durée d'attention. Certes un programme d'alimentation similaire existe dans le secteur public, mais, selon un participant, il



est très insuffisant. Une autre proposition a trait à la nécessité d'offrir des cours d'éducation physique. Un participant fait remarquer que si on forme un entraîneur on forme un enseignant. On signale aussi que le sport en tant qu'outil pédagogique peut également être un moyen d'attirer les enfants à l'école et de les éloigner de la vie dans la rue.

Une autre proposition a trait à la création d'un « fonds d'urgence », financé conjointement par le secteur privé et les donateurs. Ce fonds servirait pour des projets de courte durée bien structurés qui feraient l'objet d'une vérification rigoureuse. Les représentants de la BID font valoir que la création d'un tel fonds et l'établissement de sa structure prendraient beaucoup trop de temps et que le financement ne pourrait pas être garanti. On dit que la création d'un tel fonds est presque impossible. Les représentants de la BID signalent toutefois que d'importantes sommes allouées au titre du Cadre de coopération intérimaire n'ont pas encore été distribuées et que les propositions du secteur privé sont les bienvenues, mais qu'aucune n'a été reçue jusqu'à ce jour.

Les participants discutent aussi de la structure de financement des propositions à court terme lors d'une réunion en petits groupes convoquée à la demande du président de l'assemblée. Cette réunion rassemble les représentants du secteur privé haïtien et les membres de la communauté des IFI. Les membres de la communauté internationale réitèrent que les fonds affectés au Cadre de coopération intérimaire ne seraient pas réaffectés à un projet de « fonds d'urgence », mais affirment que les propositions qui sont conformes au Cadre seront certainement prises en considération. Un participant recommande la mobilisation de fonds du secteur privé pour faciliter le financement de leurs propres propositions. Tous les participants conviennent qu'il faut agir avant l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement en février prochain.

Les représentants du secteur privé soulignent que les fonds disponibles pour les projets à court terme doivent être acheminés par le biais du secteur privé et non du gouvernement. Les participants réitèrent que l'administration publique est trop lente à agir, trop paperassière et parfois incompétente. Malgré l'approbation et la participation des hautes instances ministérielles, les fonctionnaires au bas de l'échelle, qui ne sont pas animés par un sentiment d'urgence, retardent l'acheminement des fonds et des ressources de gestion.

La technologie, les prêts aux étudiants et les initiatives multisectorielles

Une autre proposition porte sur la nécessité de faire entrer la technologie dans les salles de classe. Selon un participant, actuellement, les enseignants ne sont plus à la hauteur de la tâche. Il affirme qu'il faut avoir un programme de cours sur Internet et des programmes qui encouragent l'apprentissage en informatique. De telles mesures, associées à l'amélioration à long terme de la formation des enseignants, constituent un bon point de départ pour améliorer l'éducation.

Un participant propose l'établissement d'un programme de prêts aux étudiants. Cette proposition suppose la mise en œuvre d'un processus avec le ministère de l'Éducation. Les frais d'études seraient partagés entre le gouvernement et les étudiants. Le participant recommande également de rendre obligatoire l'achèvement du cycle d'études secondaires.

D'autres propositions portent sur des éléments similaires d'une politique en matière d'éducation. Un participant suggère d'ouvrir le réseau de l'enseignement primaire, car de trop nombreux élèves du premier cycle redoublent. Si les élèves pouvaient progresser et rattraper leur retard



scolaire, cela dégagerait des places dans les écoles primaires. Un participant souligne l'utilité de l'enseignement à distance, préconisé par le gouvernement du Québec.

Vu le grand nombre de propositions faites lors de la séance, il est convenu de créer un comité directeur formé de représentants du secteur privé haïtien, de la communauté internationale, de groupes de la société civile et d'ONG. Ce comité se rencontrerait avant la tenue de la réunion d'urgence avec le ministre de l'Éducation qui est proposée. L'objectif serait d'élaborer quatre ou cinq propositions concrètes à court terme en vue de les faire approuver par le ministre ou d'obtenir au moins un *nihil obstat* (non-objection). Une fois l'approbation obtenue, les représentants chercheraient à obtenir un financement privé, étant donné que les ressources financières de la fonction publique sont extrêmement limitées.

Le financement est un problème fondamental. Même les petits projets de courte durée peuvent dépasser les capacités financières du gouvernement. Un participant du secteur privé indique que le gouvernement consacre moins de 10 p. 100 de son budget, déjà modeste, à l'éducation, soit environ un pour cent du produit intérieur brut. Ce participant fait remarquer qu'il faudrait au moins quadrupler ces dépenses pour véritablement obtenir des résultats.

Vu les ressources financières limitées du gouvernement haïtien, les participants du secteur privé proposent un partenariat public-privé auquel participeraient des ONG, des groupes de la société civile et des institutions financières internationales comme la BID. Ce partenariat définirait et financerait des projets à court et à long termes axés sur l'amélioration de l'éducation. Les représentants de la BID mentionnent que des fonds sont déjà disponibles grâce au Cadre de coordination intérimaire. On promet que les projets à court terme proposés par le secteur privé qui sont conformes au Cadre en question seront traités rapidement par la BID. Un représentant d'un organisme donateur mentionne qu'il n'a fallu à cet organisme que six à sept mois pour traiter une proposition de la Chambre de commerce et de l'industrie d'Haïti, ce qui a permis d'accélérer l'aide.

Toutefois, quels que soient les mécanismes de financement, tant les représentants du secteur privé que de la communauté internationale précisent qu'un partenariat avec le secteur public est une nécessité absolue. Sans ce partenariat, le secteur public ne pourra pas s'améliorer et le système d'éducation sera entièrement à la merci du secteur privé. On s'accorde à reconnaître qu'un partenariat dans le cadre duquel le gouvernement réglemente les programmes financés par le secteur privé, tout en recevant une assistance technique de la communauté internationale, de groupes de la société civile et d'ONG pour renforcer ses capacités, est essentiel pour assurer la réussite à long terme et la renaissance du système d'éducation haïtien.



Séance n° 5 : Sécurité

La sécurité est le principal sujet de discussion de la cinquième et dernière séance. Tant les problèmes à court qu'à long termes sont au cœur des préoccupations et des observations des participants.

Le secteur privé est fortement préoccupé par la capacité des forces policières de protéger la population haïtienne, qui est le premier élément de la solution des problèmes de sécurité à long et à court termes. À l'heure actuelle, la Police nationale haïtienne (PNH) compte 4 000 policiers pour une population de huit millions. Les forces policières n'ont pas l'équipement et la formation nécessaires pour assurer la sécurité et lutter contre les graves problèmes que sont le trafic de stupéfiants et la violence armée. L'île de La Gonâve fournit un exemple frappant du manque d'effectifs et de leur répartition inégale dans le pays, car une collectivité de 70 000 personnes est privée de tout service policier. Les participants signalent aussi le rôle essentiel que des systèmes pénitentiaire et judiciaire efficaces et libres de toute corruption devraient jouer dans le travail des forces policières et demandent unanimement que ces institutions soient renforcées.

La police et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

La formation de la police est essentielle pour répondre aux besoins de sécurité immédiats en Haïti; elle est aussi cruciale pour le développement à long terme et le renforcement des institutions et de la culture démocratiques dans ce pays. Les participants demandent instamment le maintien de l'aide internationale afin de renforcer et de former la PNH, et certains demandent que la communauté internationale apporte son appui à une disposition constitutionnelle relativement à la gestion de la police. Le maintien de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) est considéré comme tout aussi prioritaire que la formation de la police, et les participants haïtiens craignent que le prochain gouvernement élu adopte un programme pro-nationaliste et ne renvoie les membres de la MINUSTAH. De même, la possibilité que la Chine utilise son droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies pour mettre fin à la MINUSTAH inquiète beaucoup, et tous s'accordent à reconnaître qu'il est important de sensibiliser les autres pays membres du Conseil de sécurité au rôle central que joue la MINUSTAH dans la sécurité en Haïti.

On estime aussi que la communauté internationale a un rôle à jouer dans le règlement du problème de la migration internationale des criminels en Haïti, la responsabilité à l'égard de l'adéquation des structures et des procédures d'immigration étant partagée. Certains attirent l'attention sur des questions relatives à la souveraineté qui semblent nuire à une action internationale.

Rompre le lien entre le crime et la pauvreté

Le secteur privé haïtien juge particulièrement importante la dimension structurelle de la sécurité, à savoir que la situation économique désastreuse est à la fois une cause et une conséquence des problèmes de sécurité. Un nombre élevé de chômeurs haïtiens dont la situation est désespérée se livrent à des activités criminelles, d'où des risques plus élevés pour les entreprises, un ralentissement plus important des investissements et le détournement d'éventuelles recettes fiscales vers des activités économiques criminelles.



On estime que la décentralisation des structures économiques et administratives examinée plus tôt a également un rôle important à jouer dans le rôle de destruction du cycle pauvreté-crime. Créer des débouchés économiques et une infrastructure à l'extérieur de Port-au-Prince peut aider à réduire la migration vers la capitale et à favoriser les investissements internationaux. L'expérience montre que dans de nombreux pays la construction d'aéroports régionaux a permis aux touristes et aux gens d'affaires de tirer parti des possibilités offertes par les endroits de villégiature et les centres économiques régionaux sans avoir à passer par des zones où règne la violence.

Cette dimension économique de la sécurité préoccupe considérablement le secteur privé haïtien, qui craint que les avertissements aux voyageurs et les médias internationaux ne nuisent au climat des affaires en donnant une image négative qui va au-delà des véritables préoccupations au regard de la sécurité. Les leaders du secteur privé haïtien rappellent aux autres participants que la situation en ce qui concerne la criminalité et la violence en Haïti n'est pas tellement plus sérieuse que celle de certains autres pays de la région. Ils s'irritent des conséquences de la couverture médiatique négative disproportionnée sur le tourisme et l'investissement. À l'issue de la discussion, il est suggéré que les leaders du secteur privé haïtien s'emploient, dans le cadre d'une tournée des grandes villes canadiennes, à convaincre les médias et les éventuels investisseurs de revoir leur perception de la sécurité en Haïti. La proposition est élargie pour inclure des tournées dans d'autres importants pays donateurs.



Ordre du jour de la réunion

Le vendredi 9 septembre

8 h 30 – 9 h 15 Petit déjeuner

9 h 15 – 9 h 30 Mot de bienvenue

L'honorable Joe Clark, président d'assemblée

9 h 30 – 12 h

Défis et possibilités à exploiter dans le secteur privé

Quelles sont les principales contraintes auxquelles est confronté le secteur privé en Haïti? Comment les entreprises haïtiennes peuvent-elles accroître leur accès au capital? Quelles sont les propositions permettant de lutter contre le chômage et de stimuler la création d'emplois? Y a-t-il des mesures qui peuvent être prises pour que les gestionnaires talentueux ne quittent pas Haïti? Que faut-il faire pour favoriser l'expansion du secteur privé à court et à moyen termes? Le secteur privé peut-il faciliter les décaissements par les IFI?

12 h – 14 h Déjeuner de travail, Enrique Iglesias, président de la BID, et Robert Greenhill, président de l'ACDI

14 h – 16 h 15 Renforcement de la capacité du gouvernement et du secteur privé

Quelles sont les mesures d'encouragement pour les partenariats public-privé en Haïti et quels sont les obstacles à ces partenariats? Existe-t-il des modèles de collaboration fructueuse qui pourraient être repris? Quel rôle le secteur privé peut-il jouer dans la modernisation des entreprises d'État? Le secteur privé haïtien peut-il jouer un rôle dans le renforcement de la capacité de l'État?

16 h 15 – 16 h 30 Pause-café

16 h 30 – 17 h 45 Développement à l'extérieur de Port-au-Prince

Quels sont les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises privées à l'extérieur de Port-au-Prince? Quelles sont les sources de financement pour les besoins cruciaux comme les routes, l'électricité et les services d'assainissement de base? En quoi les problèmes diffèrent-ils de ceux rencontrés à Port-au-Prince? Que peut-on faire pour revitaliser le secteur rural?

17 h 45 – 18 h 15 Autres questions/ initiatives

18 h 15 – 19 h Pause

19 h 00 – 21 h Réception-buffet

Les représentants de l'hôte de la réception, Exportation et développement Canada, et les représentants du gouvernement du Canada, du secteur privé canadien et de la diaspora haïtienne assisteront à la réception organisée à la Maison Willson, au lac Meech.

Le samedi 10 septembre

8 h – 8 h 30 Petit déjeuner

8 h 30 – 10 h 15 Éducation et services sociaux

Que fait actuellement le secteur privé pour améliorer la qualité de l'éducation en Haïti? Quelles sont, d'après les leaders du secteur privé, les principales difficultés à surmonter pour renforcer les services sociaux en Haïti? Quelles nouvelles propositions peut-on envisager? De l'avis du secteur privé, qu'est-ce



que le gouvernement haïtien et les organisations internationales peuvent faire pour mieux s'attaquer aux problèmes qui se posent aux services sociaux du pays aux chapitres de l'infrastructure, de la formation et du financement?

10 h 15 – 10 h 30 Pause-café

10 h 30 – 12 h 30 Sécurité, climat des affaires et avenir : Après les élections

En quoi les prochaines élections sont-elles susceptibles de modifier la dynamique entre le secteur privé et le gouvernement haïtien? Que peut-on faire pour resserrer la collaboration entre le secteur privé, le gouvernement, la société civile et les IFI dans le domaine économique, du développement social et de la sécurité? Que font les donateurs internationaux en prévision de la période postélectorale? Que peut faire le secteur privé pour encourager une transition sans heurts?

12 h 30 – 13 h 30 Déjeuner de travail

13 h 30 – 14 h Conclusion et départ des participants



Participants

Joe Clark, président d'assemblée, ancien Premier ministre du Canada et membre du conseil d'administration de la Fondation canadienne pour les Amériques

Enrique Iglesias, parrain de la réunion et président de la Banque interaméricaine de développement

Robert Greenhill, coparrain de la réunion et président de l'Agence canadienne de développement international

Charles Bassett, administrateur pour le Canada à la Banque interaméricaine de développement

Edouard Baussan, président d'AGEMAR et vice-président d'Unibank

Régine Beauplan, conseillère en communications à l'Agence canadienne de développement international

Pierre Marie Boisson, chef économiste à la SOGEBANK et président du conseil d'administration de SOGESOL

Claude Boucher, ambassadeur, Ambassade du Canada en Haïti, Affaires étrangères Canada

Reginald Boulos, président de la Chambre de commerce et d'Industrie d'Haïti

Carl Braun, président du conseil d'administration d'Unibank

Patrick Brennan, directeur adjoint, Haïti, Affaires étrangères Canada

Richard Buteau, président du Kinam-Karibe Hotel Group et vice-président de l'Association Touristique d'Haïti

Jerry C. Butler, administrateur suppléant pour les Caraïbes à la Banque interaméricaine de développement

Max Chauvet, directeur du Nouvelliste et vice-président du Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie

Franck N. Ciné, président et directeur général de Haitel SA

Charles Clermont, IDEO

Denis Coderre, député et conseiller spécial du Premier ministre Paul Martin pour Haïti

Gladys Coupet, directrice de Citibank en Haïti et présidente de l'Association Professionnelle des Banques

Frantz Bernard Craan, trésorier, JMB Export, et membre du conseil d'administration du Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie

Emilio Cueto, représentant résident à Haïti de la Banque interaméricaine de développement

Carlo Dade, conseiller principal à la Fondation canadienne pour les Amériques

Eduardo del Buey, directeur exécutif de la Fondation canadienne pour les Amériques

Lionel Delatour, Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie

Ralph Edmond, président de Pharmatrix et président de l'Association Nationale des Importateurs de Produits Pharmaceutiques

Dan Erikson, Directeur du Programme des Caraïbes, Inter-American Dialogue

John Graham, président du conseil d'administration de la Fondation canadienne pour les Amériques

Marie-Claude Harvey, gestionnaire de programme à la Direction du secteur privé, Agence canadienne de développement international

Ann B. Hauge, vice-président de l'Agri-supply SA

Marie-Claude Harvey, Affaires étrangères Canada

Kathryn Hewlett-Jobes, conseiller principal du Fonds multilatéral d'investissement de la Banque interaméricaine de développement

Jean-Claude Icart, agent de recherche à l'Université du Québec à Montréal

Jamal Khokhar, directeur général de l'Amérique latine et des Antilles, Affaires étrangères Canada

Christian Lapointe, directeur des Antilles, de l'Amérique centrale et des pays andins, Affaires étrangères Canada

Suzanne Laporte, vice-présidente de la Direction générale des Amériques, Agence canadienne de développement international



Frantz Liautaud, président de la Chambre de commerce et d'industrie haïtiano-canadienne
Michel Lominy, président de l'Association pour la Promotion et le Développement Économique du Sud-Est
Ginette Martin, directrice, Haïti, Affaires étrangères Canada
Chris McKee, spécialiste du développement du secteur privé à l'Agence canadienne de développement international
Mireille Mérové-Pierre, Mérové-Pierre Cabinet d'Experts-Comptables, KPMG Haiti
Jack Morency, adjoint de comté principal, bureau de Pierre Pettigrew
Yves Pétilon, directeur, Haïti, Cuba et République dominicaine, Agence canadienne de développement international
Kesner Pharel, président et directeur général du Groupe Croissance
Ericq Pierre, conseiller principal, Bureau de l'administrateur pour l'Argentine et Haïti, Banque interaméricaine de développement
Darren Schemmer, directeur général des Amériques, Agence canadienne de développement international
Barbara Szaszkiwicz, coordonnatrice pour Haïti à la Banque interaméricaine de développement
Robert Hans Tippenhauer, ambassadeur, Ambassade d'Haïti au Canada
Arlindo Villaschi, administrateur suppléant pour le Brésil à la Banque interaméricaine de développement
Mona Yacoub, agent de pupitre, Haïti, Affaires étrangères Canada

Sont également présents à titre de rapporteurs : Caroline Lavoie, Adam Minson, Maria Eugenia Uribe, et Noel Waghorn